

Pièces à fournir 

	ECOLE	RESTAURATION SCOLAIRE (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Matin et soir)	ACCUEIL DE LOISIRS (Mercredi et Vacances)	RAMASSAGE SCOLAIRE
JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 3 mois Facture eau, gaz, électricité, téléphone portable Assurance habitation					
LIVRET DE FAMILLE (en intégralité)					
Le cas échéant, JUGEMENT DE DIVORCE, DE SEPARATION OU AUTORISATION ECRITE DE L'AUTRE PARENT COURRIER REDEVABLE SI PAS DE JUGEMENT					
CERTIFICAT DE RADIATION pour tout enfant déjà scolarisé arrivant sur la commune en début ou en cours d'année					
CARNET DE SANTE à jour ou attestation du médecin précisant que l'enfant est à jour de ses vaccins					
N° ALLOCATAIRE CAF DE LA GIRONDE OU N° SÉCURITÉ SOCIALE POUR MSA					
AVIS D'IMPOSITION OU NON IMPOSITION 2021 (des 2 personnes au foyer si concubinage)					
AUTORISATION DE PRELEVEMENT + RIB, pour toute nouvelle demande de prélèvement automatique *					

* Document disponible en mairie ou sur le site bouscat.fr

L'ensemble des documents fournis sera numérisé lors de l'inscription pour être disponible sur votre espace famille (identifiant créé à l'inscription).



INSRIPTIONS SCOLAIRES 2022-2023

Contact inscriptions scolaires :
polejeunesse@bouscat.fr
05 57 22 26 61

Nouvelle inscription à l'école pour la rentrée de septembre 2022 concernant uniquement :

>Petites sections >Cours Préparatoires (CP) >Nouveaux Bouscatais

Si vous inscrivez un enfant en petite section ou CP, pensez à vous munir du carnet de santé des frères et soeurs déjà scolarisés afin de procéder au renouvellement de leurs activités.

En pratique :

Les inscriptions sont ouvertes du **lundi 7 mars au vendredi 8 avril 2022**

- de manière dématérialisée sur le portail des démarches et paiement en ligne sur le portail famille : portailfamille-bouscat.fr
- ou sur rendez-vous en mairie



Les affectations définitives dans les différentes écoles seront transmises aux familles début juin.

Et aussi :

En plus de l'inscription à l'école, il sera possible d'inscrire vos enfants aux différentes prestations municipales telles que :

- **La restauration scolaire** : inscription valable pour l'ensemble de l'année scolaire. La gestion et la facturation sont assurées par la société Elior - LB Restauration. Une information vous sera transmise à l'inscription.
- **Les accueils périscolaires** : ils accueillent les enfants avant l'école à partir de 7h30 et après l'école jusqu'à 18h30. Facturation au réel des présences journalières de l'enfant.
- **Les accueils de loisirs** : Selon l'âge et l'école d'affectation de l'enfant. Les mercredis de 7h30 à 18h30 selon 3 modalités d'accueil : journée, matin avec repas ou après-midi sans repas. Les vacances de 7h30 à 18h30 à la journée uniquement. facturation en fonction des réservations effectuées.

- Pour les maternelles : ALSH Jean Jaurès et ALSH Chêneraie
- Pour les 6/9 ans : ALSH Jean Jaurès et ALSH Chêneraie
- Pour les 10/12 ans : ALSH Les Ecus

Renseignements auprès du service animation au 05 57 22 27 73 ou 06 72 05 13 50.

Seuls les enfants ayant été préalablement inscrits en mairie pourront fréquenter une activité.

RÉSERVATION ACCUEIL DE LOISIRS :

La réservation des journées d'accueil pour les mercredis et les vacances est obligatoire. Ainsi, les parents ou responsables légaux des enfants fréquentant les accueils de loisirs doivent notifier une réservation sur le Portail de démarches et de paiement en ligne (<https://portailfamille-bouscat.fr>), à partir du 1^{er} du mois qui précède ou par mail au plus tard 2 semaines avant la date souhaitée :

- ALSH Chêneraie 3/6 ans : clsh.maternel@bouscat.fr - 05 57 22 24 62
- ALSH Chêneraie 6/9 ans : clsh.primaire@bouscat.fr - 05 57 22 24 61
- ALSH Jean Jaurès 3/6 ans - 6/9 ans : alsh.jeanjaures@bouscat.fr - 06 84 49 45 82
- ALSH Les Ecus 10/12 ans : clsh.lesecus@bouscat.fr - 05 56 02 18 87 - 06 71 80 96 35

Les tarifs des activités municipales sont consultables sur bouscat.fr, ils sont calculés sur la base du quotient familial.

Renouvellement d'inscriptions :

- Le renouvellement des inscriptions aux activités municipales sera accessible en ligne sur le portail des démarches en lignes à partir du lundi 11 avril 2022. Cela concerne les inscriptions à la restauration, au périscolaire et au centre de loisirs, pour les enfants qui seront scolarisés à la rentrée en classes de MS, GS, CE1, CE2, CM1, CM2.

Pour les familles qui souhaiteraient se déplacer en mairie, des plages de rendez-vous seront ouvertes à compter du lundi 2 mai 2022.



Les inscriptions sont considérées comme effectives à partir du moment où l'ensemble des pièces justificatives auront été transmises en mairie (cf verso du document).